

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 12 octobre 2018

8^{ème} Commission

N° CP-2018-9-8-1

Service instructeur

DECS - service appuis et ressources

Service consulté**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LIEES A LA JEUNESSE 2018**

Résumé : Il vous est proposé de voter l'individualisation des aides prévues au B.P 2018 et d'allouer les diverses aides financières suivantes :

- 14 000 € pour le fonctionnement du Conseil Départemental des Mouvements et Institutions de Jeunesse (CDMIJ),
- 32 000 € pour le financement de 4 postes au titre du Fonds d'Aide à la Jeunesse, à l'Education Populaire (FONJEP) attribués à la Fédération Départementale des Foyers Clubs du Haut-Rhin, à l'Association de la Jeunesse Rurale du Haut-Rhin (MRJC), à l'Union départementale des Centres Socio-Culturels et au Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA) à hauteur de 8 000 € par poste soutenu,
- 39 150 € pour l'organisation d'actions et projets par les associations d'éducation populaire, membres du CDMIJ,
- 14 000 € de participation au budget de fonctionnement des 14 associations membres du CDMIJ, à hauteur de 1 000 € chacune.

Le total de l'enveloppe à engager dans ce rapport s'élève à 99 150 € en dépenses de fonctionnement.

La 8^{ème} Commission du Conseil départemental, réunie le 21 septembre 2018, a donné un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil départemental a inscrit un crédit de 372 700 € au BP 2018 pour l'attribution de subventions à diverses associations liées à sa politique en faveur de la jeunesse.

Il vous est proposé dans ce rapport d'octroyer diverses aides financières pour montant global d'engagement de 99 150 € en dépenses de fonctionnement.

Programme d'actions 2018 du CDMIJ et des associations d'éducation populaire.

Les subventions aux associations d'éducation populaire leur sont versées dans le cadre d'une enveloppe dont la répartition est proposée au Département par le Comité Directeur du CDMIJ (Conseil Départemental des Mouvements et Institutions de Jeunesse).

La dotation inscrite au BP 2018 pour le Conseil Départemental des Mouvements et Institutions de Jeunesse (CDMIJ) est de **119 700 €**. Il est proposé la répartition suivante :

- **14 000 €** (27 300 € en 2017) pour le fonctionnement général du CDMIJ : dépenses courantes, financement d'un poste de secrétariat par contrat d'accompagnement à l'emploi, pour 20 h/semaine et accompagnement des associations membres dans la réalisation de leurs projets.
- **85 150 €** (92 400 € en 2017) en faveur des 14 associations membres, selon la répartition suivante :
 - **14 000 €** pour leur fonctionnement administratif soit une participation forfaitaire de 1 000 € à chaque association,
 - **32 000 €** pour le cofinancement avec l'Etat de 4 postes FONJEP (Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire) soit 8 000 € par poste, dans les 4 associations suivantes : Fédération départementale de Foyers Clubs du Haut-Rhin, les CEMEA, l'Association de la Jeunesse Rurale section du Haut-Rhin et l'Union Départementale des Centres socio-culturels.
 - **39 150 €** pour les projets d'actions présentés par les associations, recensés et sélectionnés par le CDMIJ. Un second examen a été effectué afin de ne retenir que des projets qui ciblent des actions en lien avec les orientations prioritaires en faveur de la jeunesse et d'adapter le montant de notre participation en fonction de leur intérêt.

Cette répartition fait apparaître un reliquat de 20 550 € par rapport à l'enveloppe votée au BP 2018.

De nouvelles modalités de partenariat avec le CDMIJ et les associations d'éducation populaire seront proposées en 2019 : un appel à projets pour des actions en faveur de la jeunesse sera lancé en début d'année. Il permettra de créer un lien direct avec les associations et d'orienter leurs actions en fonction des priorités départementales.

▪ Le fonctionnement du CDMIJ :

Le CDMIJ, tête de réseau départemental « jeunesse et éducation populaire », est la structure d'appui de l'ensemble des mouvements et institutions de jeunesse.

Ses objectifs sont les suivants :

- Mener un programme d'initiatives jeunes dans les établissements scolaires,
- Développer des actions de promotion et d'accompagnement de projets favorisant l'implication et l'inclusion des jeunes (conseils d'enfants, juniors associations, projets jeunes ...),
- Poursuivre l'étude de la spécificité du public pré-adolescents et de sa place parmi les jeunes,

- Développer les moyens de communication qui permettront une meilleure lisibilité de son action et de ses partenariats.

L'analyse de la situation financière 2017 de l'association fait apparaître une trésorerie très importante (125 000 €) qui permet de réduire quasiment de moitié le montant de la subvention de fonctionnement proposée pour 2018 par rapport à l'inscription financière au BP 2018 : 14 000 € au lieu de 27 300 €.

- Les projets des associations membres du CDMIJ :

Les associations membres du CDMIJ œuvrent hors champ scolaire et contribuent fortement à la citoyenneté des jeunes en favorisant le bien vivre ensemble, ainsi que la prise de responsabilités et constituent, de fait, un facteur d'intégration sociale. Elles sollicitent un soutien financier pour assurer leurs animations (4 postes FONJEP), mener des actions et assurer leur fonctionnement administratif.

- Les postes FONJEP : 4 associations (Fédération départementale de Foyers Clubs du Haut-Rhin, l'Association de la Jeunesse rurale section du Haut-Rhin, l'Union Départementale des Centres socio-culturels et le CEMEA) bénéficient pour leur poste d'animateur d'un financement de l'Etat, dans le cadre du Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education populaire (FONJEP). Il est proposé que le Département complète ce financement à hauteur de 8 000 € chacun, **soit au total 32 000 €**. Ce cofinancement ne devrait pas être remis en cause en 2019 car ces 4 postes d'expert de terrain en politique jeunesse pourront utilement accompagner notre démarche à venir.
- Les actions : les associations membres du CDMIJ portent des projets d'actions qui concernent des actions de formation des bénévoles mais aussi diverses animations dans les territoires et la création d'outils pédagogiques. Celles qui vous sont soumises aujourd'hui pour l'année 2018 ont été sélectionnées par le CDMIJ et affinées par la 8^{ème} Commission en fonction des priorités départementales.

Le tableau en annexe récapitule l'ensemble de ces propositions dont le financement global représente **39 150 €**. La 8^{ème} commission a donné un avis favorable au vu du détail des actions proposées.

En 2019, ces crédits seront réorientés vers l'appel à projets auquel les associations concernées par ces actions pourront répondre.

- Le soutien au fonctionnement : pour mettre en œuvre leurs actions ou projets, les associations, gérées et animées par des bénévoles pour la plupart, doivent faire face aux dépenses d'achat de fournitures administratives, d'affranchissement, des fluides, d'assurance, de télécommunication, entretien de locaux...

Il vous est proposé de contribuer au fonctionnement de chaque association, dont la plupart sont gérées et animées bénévolement, en allouant forfaitairement 1 000 € à chacune d'elle, soit au total **14 000 €**. Cette rubrique d'aide sera supprimée en 2019 et les crédits seront fléchés sur l'appel à projets.

En conclusion, il vous est proposé :

- D'allouer les subventions de fonctionnement pour un montant global de 85 120 € (tableau récapitulatif annexe 2) :

- **14 000 €** au CDMIJ pour son fonctionnement
 - **32 000 €** pour le renouvellement du financement de 4 postes au titre du Fonds d'Aide à la Jeunesse, à l'Education Populaire (FONJEP) avec la Fédération Départementale des Foyers Clubs du Haut-Rhin, l'Association de la Jeunesse Rurale du Haut-Rhin (MRJC), l'Union départementale des Centres Socio-Culturels et le CEMEA à hauteur de 8 000 € par poste soutenu
 - **39 150 €** aux associations membres du CDMIJ, pour l'organisation d'actions et projets répertoriés sur l'annexe 1, étant précisé que pour chaque association, la notification précisera le détail des actions financées,
 - **14 000 €** de participation au budget de fonctionnement de chacune des 14 associations, membres du CDMIJ, à hauteur de 1 000 € chacune
- De préciser que les dépenses seront prélevées sur le programme E741 ligne 65-33-6574-2577-003
 - De préciser que ces subventions forfaitaires feront l'objet d'un versement unique.
- Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT